

Bachelier en sciences industrielles

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be
HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SI214 Gestion sociale économique et financière			
Code	TESI2B14	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Christine DHAEYER (christine.dhaeyer@helha.be) Marie KINDT (marie.kindt@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie de la formation commune en sciences fondamentales de l'ingénieur industriel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs**

- 1.1 Rédiger tout document relatif à une situation ou un problème
- 1.2 Utiliser des moyens de communication adéquats en fonction du public visé afin de rendre son message univoque.

Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**

- 2.2 Exercer une démarche réflexive sur des constats, des faits, des situations.
- 2.4 Mobiliser et actualiser ses connaissances et compétences

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :

- comprendre et connaître le vocabulaire utilisé dans les entreprises
- expliquer la structure d'une entreprise
- définir les différents départements, les différents types d'entreprise, d'organigramme, ...
- maîtriser les concepts fondamentaux du marketing tant stratégique qu'opérationnel.
- ...

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

Principes d'économie
 L'entreprise
 Structure de l'entreprise
 Fonctionnement de l'entreprise
 Formes juridiques
 Types de production
 Analyse d'implantation
 Gestion de projet
 Marketing
 Matrice SWOT
 BMC

Démarches d'apprentissage

Cours magistral - séminaires

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

- KOTLER P., KELLER K.L., MANCEAU D., DUBOIS B. (2009), Marketing Management, 13th ed., Pearson Education.
- LAMBIN J.J., DE MOERLOOSE C. (2008), Marketing stratégique et opérationnel :du Marketing à l'orientation marché, 7ième édition, DUNOD.
- Elodie Gentina, Marketing et Génération Z, Nouveaux modes de consommation et stratégies de marque, Dunod, 2016

Supports

Syllabus ou diapositives

4. Modalités d'évaluation**Principe**

Examen écrit et travail - évaluation continue

En cas de seconde session, les notes relatives au travail et l'évaluation continue sera reportée de juin à septembre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	30	Trv	30
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	70

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

En fonction de l'évolution de la pandémie liée au COVID-19, dans le respect des recommandations décidées par les Autorités compétentes, les activités alterneront, au besoin, entre du présentiel et/ou du distanciel. Si la situation sanitaire l'exige, une évaluation écrite en mode distanciel sera envisagée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).